

Des œillères pour courir plus vite

S'il est un art que la droite maîtrise, c'est celui de la récupération des votations populaires, tirant à elle la couverture des victoires et, encore mieux, glissant sous elle l'alaise des défaites.

Au lendemain de l'échec du programme financier, le 2 juin 1991, qui fut défendu au sommet, sinon à la base, par les partis gouvernementaux, l'interprétation unilatérale de la volonté populaire fut affichée par les porte-parole des milieux économiques. Alors que le scrutin révélait une forte opposition populiste, on décréta que c'est le point de vue du Vorort qui avait triomphé. La *Neue Zürcher Zeitung*, s'autorisant de son loyalisme dans le soutien au projet du 2 juin, définissait le nouveau programme. Le principe en était simple: reprendre dans le compromis tout ce qui était favorable et laisser tomber les concessions. Déficeler le paquet et se servir, en premier, de ses friandises préférées.

En clair il s'agissait de réviser le droit de timbre, puis de supprimer la taxe occulte, et enfin d'accélérer les privatisations. A plus long terme, la disparition de l'impôt fédéral direct devait être envisagée.

A peine énoncé, ce programme fut mis en œuvre avant et après les élections. Leurs résultats pourtant significatifs, marqués par les pertes lourdes des partis démo-chrétien et radical au Conseil national, n'ont pas changé d'une ligne et même d'un iota les intentions préétablies. Le succès électoral de la tendance protestataire fut décrété expression d'une volonté renouvelée du «moins d'Etat» comme si l'électeur qui a voté contre le droit d'asile avait exprimé le désir de voir renforcé l'internationalisation des placements bancaires, comme si l'automobiliste qui a voté avec ses pieds sur l'accélérateur avait émis le vœu que les industries d'exportation paient moins de taxes. Toujours et encore l'art et la suffisance de faire d'un désaveu une confirmation.

Mais cette assurance outrecuidante

pousse à la précipitation ceux qui n'aiment pas être contredits. Avant les élections, la révision du droit de timbre fut décidée, par-dessus la tête du Conseil fédéral, avec une hâte qui était une provocation.

Aujourd'hui il faut, coûte que coûte, abolir la taxe occulte. Et admirez la capacité de tenir deux langages !

Car cette semaine s'anime la campagne sur l'initiative des caisses-maladie. Les opposants, et parmi eux les adversaires décidés de la taxe occulte, font paraître des pavés publicitaires où l'on voit, au lit, un contribuable que l'on suppose anémié et migraineux qu'accable la perspective de 3 milliards de nouveaux impôts. Mais ceux qui s'apitoient sur son sort proposent simultanément en commission parlementaire (*lire l'article à la page 2*), de supprimer la taxe occulte et de financer cette perte pour la Confédération (2 milliards) par une extension de l'imposition des services, soit par de nouveaux impôts. Quant aux privatisations, le débat est lancé pour les PTT et les CFF (*lire l'article à la page 3*). Contrairement à l'affirmation qui veut qu'on ne privatise pas ce qui n'est pas rentable, la privatisation peut signifier aussi l'abandon de prestations, qui serait annulées faute de repreneurs.

Quelle hâte, dans un mauvais climat ! Il est évident pourtant que les adaptations qui inévitablement attendent la Suisse impliquent des procédures, où l'affrontement qui clarifie les positions débouche aussi sur une recherche de concordance. A défaut, on cultivera un négativisme qui rendra impossible le rapprochement avec l'Europe.

Pourquoi cette précipitation ? pourquoi cette obstination ?

Hypothèse de travail réaliste: dans dix ans, la Suisse connaîtra une TVA qui tendra vers 15%. Qu'est-ce que ça signifiera comme redistribution des tâches et des charges ? Cette seule mise en perspective devrait calmer les batailles des lanceurs de tartes à la crème.

AG

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

13 février 1992 - n° 1071
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Transparence et concurrence

On connaît le protectionnisme qui règne en Suisse dans les marchés publics; il n'est en effet pas rare de voir une entreprise exclue d'une soumission simplement parce qu'elle est domiciliée dans un canton voisin. Situation tout autre dans la Communauté européenne.

L'achèvement du marché intérieur de la Communauté prévoit, parmi ses priorités, l'ouverture définitive des marchés publics, en ce qui concerne les grands travaux comme les fournitures. Sur les 282 directives du Livre Blanc de juin 1985, sept ont trait à ce secteur: quatre sont déjà adoptées, trois sont en train de l'être.

Publication européenne

Malgré l'obligation de respecter les principes de non-discrimination et de libre circulation figurant dans le Traité de Rome, les législations des pays de la CE étaient demeurées disparates. On a donc décidé d'établir de nouvelles réglementations avec un double objectif: assurer des conditions égales de participation aux marchés publics et rendre transparentes les procédures de passation de ces marchés. Les deux directives de base ont été adoptées, l'une (travaux) en 1971, l'autre (fournitures) en

1977. Elles ont été modifiées, en 1989 pour la première, et en 1988 pour la seconde.

Des règles communes ont ainsi été introduites pour les marchés dont la valeur atteint hors TVA au moins 1 million d'Ecus (travaux), soit 1,8 million de francs ou 200 000 Ecus (fournitures) soit 360 000 francs. Les avis d'appel d'offres doivent obligatoirement être publiés dans le supplément au Journal officiel des Communautés européennes, afin que les opérateurs économiques de tous les pays membres puissent être informés et voir si le marché peut les intéresser. Des délais minimaux sont à respecter pour envoyer les offres: 52 jours (fournitures) et 36 jours (travaux) en cas de procédure ouverte: 40 jours ou 10 jours (fournitures) et 21 jours ou 10 jours (travaux) en cas de procédure restreinte accélérée. Les avis doivent être présentés selon un modèle uniforme. Ils doivent toujours compor-

ter une série d'informations minimales: mode de procédure choisi, nature et quantité des produits à fournir ou lieu d'exécution et nature de la prestation, lieu et délais de livraison ou délai d'exécution, coordonnées de l'entreprise, etc. Les directives énoncent également des règles d'attribution de ces marchés, afin d'éviter toute discrimination. Il faut bien choisir ! Viennent en premier les critères d'exclusion: sont par exemple écartés d'emblée les fournisseurs ou les entrepreneurs en faillite. Ensuite, pour être sûr qu'un fournisseur, ou qu'un entrepreneur, est bien reconnu sur le plan professionnel dans son pays et qu'il dispose d'une capacité financière et technique suffisantes, le pouvoir adjudicateur a le droit de demander une preuve de l'inscription au registre professionnel et des extraits bancaires ainsi que des extraits du bilan de l'entreprise. Pour attribuer le marché, il se basera sur deux critères: soit le prix le plus bas, soit l'offre «économiquement la plus avantageuse».

En décembre 1989, le Conseil des ministres a adopté la directive «droit de recours», qui est entrée en vigueur en décembre 1991, afin de garantir dans tous les Etats membres l'existence de recours rapides et efficaces aux entreprises qui estiment avoir été discriminées. Cette directive prévoit le versement de dommages et intérêts aux personnes lésées, et peut faire annuler les décisions illégales, mais l'ouverture de la procédure de recours n'a pas nécessairement d'effet suspensif. On voit les limites: il est difficile en effet d'annuler un marché portant sur la construction d'un pont lorsque celui-ci est construit ! Or, une telle procédure est longue.

Secteurs exclus

Quatre secteurs étaient jusqu'alors exclus des directives: l'eau, l'énergie, les transports et les télécommunications. En septembre 1990 le Conseil des ministres a décidé de mettre fin à cette situation et a adopté une directive qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1993, à l'exception de l'Espagne, de la Grèce ou du Portugal qui ont obtenu un délai plus long. Il reste trois directives qui n'ont pas encore été adoptées. Une directive «recours» concernant les secteurs dits exclus: normalement le Conseil devrait donner son feu vert le 25 février prochain. Une directive «marchés publics de services» qui vise à étendre le champ d'application des deux directives de base à ces

Le pouvoir des commissions

(ag) Un point important de la récente réforme du Parlement est la constitution de commissions permanentes, importantes par le nombre de leurs membres, généralement vingt-cinq.

Jusqu'ici, le travail de ces commissions était limité aux objets les plus importants. Désormais l'ensemble des activités de l'Etat fédéral sera couvert par autant de commissions permanentes qu'il y a de spécialités.

Les avantages de cette nouvelle méthode de travail seraient, dit-on, un renforcement de l'efficacité du Parlement, grâce à un meilleur suivi et une spécialisation plus poussée.

Cette réforme me paraît plutôt lourde de dangers.

Premièrement, les responsables politi-

ques qu'ils soient parlementaires ou magistrats doivent être capables d'une certaine polyvalence. La spécialisation à outrance est contraire à l'esprit de la démocratie et notamment de la démocratie directe.

Le citoyen qui se prononce sur un référendum, de quoi est-il spécialiste ? Ne consultera-t-on, suivant la nature de la question, que les citoyens spécialisés ? Deuxièmement, le Parlement est, exception et particularité suisse, en position de force par rapport au Conseil fédéral. Les commissions permanentes, il suffit d'observer leur composition, vont renforcer les grandes féodalités pesant d'un poids accru sur l'exécutif. Subsidiairement, dans ce Parlement où l'on a la manie plus qu'ailleurs de savoir combien tel ou tel «pèse» en influence, se trouvera renforcée la tendance à hiérarchiser les parlementaires en fonction de l'importance de la commission permanente à laquelle ils appartiennent. ■

Le retrait du politique

La privatisation est un thème à la mode. Il serait plus honnête de parler de «désolidarisation».

(pi) La confusion règne à propos d'une éventuelle «privatisation» des CFF. De fait, un postulat (forme non contraignante) déposé par le parti radical le 10 décembre 1991, accepté par le Conseil fédéral le 27 janvier, sera soumis à la Commission des transports du Conseil national. Il demande un rapport et des propositions concrètes sur les points suivants:

1. *Séparation des activités CFF en deux domaines:*

– un domaine géré par les CFF sous leur propre responsabilité selon les principes de l'économie de marché et sans aucun soutien de l'Etat;

– un domaine dans le cadre duquel les CFF remplissent, aux frais des commanditaires, les missions qui leur sont confiées par la Confédération, les cantons et les communes.

2. *Disparition du statut de fonctionnaire pour les agents CFF.*

3. *Privatisation des CFF.*

Ce texte part du principe selon lequel «une entreprise exploitée selon les lois de l'économie de marché produit sans conteste les meilleurs résultats économiques».

marchés: la discussion est assez avancée au Conseil où un accord politique a été obtenu. Enfin, une directive «services/secteurs dits exclus» qui a pour but d'intégrer le marché des services dans les autres secteurs en question: la Commission a fait une proposition en septembre 1991, le Parlement a commencé une première lecture.

Comme pour le reste du Livre blanc, il ne suffit pas que ces sept directives soient adoptées, il faut encore qu'elles soient transposées dans le droit national et surtout qu'elles soient réellement appliquées. Une division spéciale dans la Direction générale (marché intérieur et affaires industrielles) s'occupe des cas d'infraction. Elle est «surchargée» nous confie-t-on... Et encore, seules les deux directives de base sont actuellement en vigueur!

Quels sont les pays mauvais élèves? «Ce ne sont pas ceux que l'on croit! C'est étonnant» répond un fonctionnaire qui refuse de citer des noms. «Ce ne sont pas les pays où le teint est basané...».

De Bruxelles: Barbara Spéziali

La marge de manœuvre est relativement étroite, car quelle que soit la forme juridique des CFF, l'entreprise continuera à devoir répondre à des impératifs d'ordre politique. Rien n'empêche d'étendre la «responsabilité d'entreprise» pour ce qui concerne par exemple le trafic à longue distance, déjà rentable, et le trafic marchandises, déficitaire. Mais des mesures devront alors être prises pour éviter une concurrence déloyale avec la route. On sait que les coûts externes non couverts du trafic individuel sont considérables. Dans un système d'économie de marché, il serait particulièrement injuste de ne pas en tenir compte. D'autre part, si le trafic marchandises est subventionné, c'est pour des motifs de protection de l'environnement. Et nous sommes de plus largement tributaires de la politique européenne. Une augmentation du prix du transport par rail aurait pour conséquence un transfert sur la route, ce qui nécessiterait de coûteuses augmentations de capacité du réseau et provoquerait une augmentation des nuisances.

Personne n'envisage sérieusement une privatisation réelle du trafic régional: tout au plus, sa gestion pourrait-elle

être confiée aux cantons, ou à des compagnies concessionnaires en mains de cantons et de communes, ce qui ne serait pas forcément une mauvaise chose. Mais cela ne fait qu'impliquer un transfert de charges et de responsabilité d'une collectivité publique à une autre.

Reste la privatisation de quelques secteurs de la régie. On peut bien confier à des entreprises privées le soin d'entretenir le matériel ou de nettoyer les wagons, voire de vendre les titres de transport, pour autant que les économies ne se fassent pas au détriment du personnel. Mais il appartient aux CFF d'évaluer régulièrement quels services ils ont intérêt à fournir eux-mêmes et lesquels ils doivent confier à des tiers.

La demande des radicaux est basée sur l'illusion que les problèmes purement politiques des CFF seront résolus par une privatisation, totale ou partielle. Des privés n'auront pas moins besoin d'être indemnisés si l'on souhaite qu'ils favorisent le transport des pendulaires pour éviter qu'ils n'encombrent les villes, des étudiants pour qu'ils puissent se rendre à leurs cours ou des marchandises en transit pour préserver les Alpes d'un déferlement de poids lourds.

Il est moins risqué de parler de privatisation des CFF — c'est un thème à la mode — que d'abandon du principe de solidarité qui offre par exemple aux régions périphériques une desserte fort coûteuse. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit. ■

EN BREF

L'Association suisse des locataires a organisé une campagne d'annonces en Suisse alémanique au tournant de l'année. Le financement a été assuré par des contributions volontaires des membres. Le dernier numéro du *Mieter-Zeitung* publie les comptes. La campagne a coûté 202 000 francs. Les versements ont atteint le beau montant de 232 757 francs. Une somme d'un peu plus de 30 000 francs est mise en réserve pour une future campagne.

La Feuille fédérale publie périodiquement les noms des personnes qui ont réussi les examens leur permettant de porter des titres protégés en exécution de la loi sur la formation professionnelle. En voici quelques-uns qu'on

rencontre peu souvent: Chef d'exportation diplômé, Responsable diplômé de ravitaillement de la collectivité, Expert-soudeur avec brevet fédéral, Projeteur d'installations sanitaires diplômés, Spécialiste en nettoyage de bâtiments avec brevet fédéral

La sergente-majore Erika Enz a été nommée présidente de la section régionale bernoise de l'Association des sergents-majors. C'est la première femme à accéder à la présidence de cette section.

Des écrivains de langue italienne ont constitué une association des écrivains italiens en Suisse. Dans les œuvres du président, il y a un recueil de poèmes intitulé Agli/Knoblach (en français: Ail) et contenant des textes en sicilien, en bernois, en italien et en allemand. Multiculturalisme évident.

Bientôt les derniers jeux d'artifice

(vj) Dans la chronique des Jeux olympiques d'hiver, Albertville ne restera pas seulement comme le «siège» des compétitions les plus dispersées de l'Histoire, avec tous les problèmes et les coûts liés à une telle formule. Cette XVI^e édition risque bien en effet d'être la dernière d'un genre désormais insoutenable: celui du toujours-plus-grandiose, du toujours-plus-onéreux — pour les organisateurs, les sponsors et pour l'environnement. Les premières évaluations pour les JO d'Albertville sont concordantes: les finances et surtout la nature de la Haute-Savoie mettront des années à effacer les conséquences de quinze jours d'une folie certes enthousiasmante par moments, mais aussi vainement gaspilleuse.

Les Norvégiens de Lillehammer sont bien décidés à rompre avec la tradition et à casser la spirale de la surenchère continuelle. Ils comptent faire, dans deux ans déjà, la démonstration d'un possible retour à des proportions plus

raisonnables. A l'ouverture de la dernière session du CIO, tenue sur place quelques jours avant les Jeux d'Albertville, le président Juan Antonio Samaranch a signifié, avec toute la diplomatie et la fermeté voulues, qu'il fallait désormais préparer un redimensionnement des compétitions olympiques, dans le sens d'un plus grand respect de la nature en hiver et d'une limitation du nombre des athlètes en été (et l'importance de participer chère au baron de Coubertin ?)

Si le message semble devoir être entendu en Norvège, où l'on veut faire les choses plus simplement, les organisateurs des Jeux d'Atlanta, en été 1996, demeurent sans doute fascinés par les succès financiers de 1988 sur le continent nord-américain (Calgary en hiver et surtout Los Angeles en été). Comment résister à la tentation de renouveler ce double exploit, pourtant tout à fait exceptionnel semble-t-il ? Car les organisateurs doivent compter à l'avenir avec un blocage de la part des chaînes de télévision, qui ne pourront augmenter indéfiniment leur budget de retransmission; idem pour les sponsors nationaux des Jeux, qui posent des conditions de plus en plus exigeantes

(du type Renault seule habilitée à circuler dans l'aire des manifestations et compétitions d'Albertville). Cela vaut plus encore pour les douze grandes marques mondiales (en fait américaines et japonaises surtout) composant le *Top Olympic Program* coaché par la firme lucernoise ISL, à laquelle le CIO a durablement sous-traité les rapports avec les plus grands sponsors (Coca-Cola, Kodak, Mars, Visa, etc.).

Malgré les spectaculaires efforts d'un marketing particulièrement efficace, malgré tout l'optimisme affiché par les organisateurs, les Jeux ne peuvent plus payer les Jeux, lesquels sont devenus impayables pour une seule ville, comme le voudrait encore une disposition tout à fait irréaliste de la Charte Olympique, même appuyée par une région ou tout un Etat, comme en France actuellement. Il y a moins d'une olympiade encore, ceux qui parlaient de gaspillage à propos des Jeux passaient en terre vaudoise pour de méchants esprits chagrins (*voir enca-dré*). Aujourd'hui, la nécessité d'un redimensionnement est unanimement reconnue. Reste à savoir comment il va concrètement s'opérer. Car, pour leur financement, les compétitions olympiques, comme les autres grandes manifestations sportives, semblent irrémédiablement prises dans une spirale publicitaire et promotionnelle, qui tend par essence au gigantisme. Dans ces conditions, retrouver le sens des proportions apparaît comme un exploit digne des plus exceptionnelles performances olympiques. ■

Lausanne et les JO

Sous ce titre, Anna Melich décrit l'un des «problèmes identitaires» suisses en 1988-1989 en des termes particulièrement réducteurs, qu'il vaut la peine de citer textuellement malgré une traduction spécialement mauvaise:

La ville de Lausanne avait présenté sa candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver 1994. Mais, une fois encore, des Vaudois en colère ne voulaient pas que leur paysage fût malmené avec de nouvelles pistes de ski ou des parcs jonchés de boîtes de Coca-Cola et de restes de frites. Il y a eu référendum, le 26 juin 1988, et le non aux JO l'a emporté. Le Pays vaudois ne sera pas la proie de promoteurs «sans foi ni loi, ni goût, ni idéal patrimonial». L'hiver 1994 sera bien tranquille, et l'on sera assuré de ne pas avoir à supporter tous ces touristes supplémentaires.

Tiré de: *Les valeurs des Suisses*, publié sous la direction d'Anna Melich, avec une préface de Flavio Cotti, Bern, Peter Lange, 1991.

L'esprit olympique

(jg) Les sportifs qui concourent aux Jeux olympiques sont des professionnels. Cela va de soi et ne surprend personne. Et pourtant toute l'Histoire du sport a été marquée par la dichotomie entre professionnel et amateur. Aujourd'hui encore l'idée que le sport soit associé à l'argent suscite un vague malaise. Il reste courant d'utiliser des expressions comme: «Le sport est pourri par l'argent». Or, l'amateurisme et sa prétendue pureté repose sur une des plus étonnantes mystifications idéologiques de l'époque contemporaine dont il faudrait un jour écrire l'histoire. Au début l'amateurisme sert, en Angleterre, à distinguer le gentleman du vulgaire. En 1886, l'*Amateur Athletic Union* en donne la définition suivante: «Est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un

concours public ouvert à tout venant ou pour de l'argent (...), qui n'est ni ouvrier, ni journaliste.»

En France, sous l'influence de l'Angleterre, quelques messieurs du Jockey-Club s'efforcent d'introduire la pratique du sport auprès de la jeunesse dorée. La revanche à préparer contre l'Allemagne, les théories à la mode sur la sélection naturelle ont pu conduire un Coubertin à écrire au sujet de l'éducation sportive en 1887: «Il y a deux races distinctes: celles des hommes au regard franc, aux muscles forts, à la démarche assurée et celle des maladifs à la mine résignée et humble, à l'air vaincu. (...) Les faibles sont écartés; le bénéfice de cette éducation n'est appréciable qu'aux forts.»

Un zeste de vieilles valeurs aristocratiques, une pincée de darwinisme social,

Les «Eurégio»

(cfr) Le vocabulaire de la Communauté européenne a été enrichi du terme «Eurégio» qui désigne les régions frontalières fondées pour réaliser l'intégration européenne sur le terrain. L'Eurégio Meuse-Rhin, par exemple, a compris tout d'abord les provinces belges et néerlandaises du Limbourg et le district d'Aix-La-Chapelle, en Allemagne. En 1978, la province belge de Liège est entrée dans cette région qui ainsi groupait des provinces de trois pays, où trois langues sont parlées. Depuis 1990 c'est une fondation de droit néerlandais qui estime qu'elle est indispensable comme intermédiaire pour l'obtention des crédits européens Interreg. Mais, comme le relevait récemment le quotidien belge *Le Soir*: «Cette Eurégio Meuse-Rhin n'est

pas l'alpha et l'oméga de l'eurorégionalisme, elle n'a même pas le monopole de la conciliation trans-frontalière Belgique-Pays-Bas-Allemagne». Il existe en effet une Eurégio de cinq municipalités et une autre composée de parties de France, du grand-duché du Luxembourg et d'Allemagne.

Une des questions qui commence à se poser dans plusieurs de ces entités concerne le poids politique à conférer aux régions et la création d'assemblées parlementaires disposant de pouvoirs réels. Pour la région bâloise des trois pays, une élue au Parlement fédéral allemand, Marion Caspers-Merk, envisage la création d'un parlement interrégional doté de compétences législatives et exécutives. Un député socialiste bâlois, Jörg Hoffmann, a aussi, dans un article paru dans le «forum» de la *Basler Zeitung*, développé la même vision d'avenir.

Pendant ce temps, la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin, créée par le Congrès de Vienne, et dont la première séance a eu lieu en 1816, a des craintes sur les ambitions de Bruxelles à son égard. Aurons-nous un jour un conflit ouvert entre ces deux organisations supranationales ? Et aussi bien la question «Eurégio» que celle des rapports entre la Commission centrale du Rhin et la CE intéressent la Suisse puisque des cantons participent à certaines des régions et que nous sommes membres de la Commission assurant la liberté de la navigation sur notre seul fleuve navigable jusqu'à la mer. ■

NOTE DE LECTURE

Un beau monstre

Aimer les siens mais à la condition qu'ils soient parfaits. Leur imposer ainsi, année après année, et jusque dans les moindres gestes de la vie quotidienne (car «il n'y avait pas à ses yeux d'incidents, mais uniquement des catastrophes») une morale intransigeante. Et leur faire payer cher, par ses humeurs, ses violences verbales et les humiliations qu'il leur inflige, le plus petit manquement. Bref tyranniser son entourage après avoir combattu courageusement la tyrannie fasciste et nazie. Tels sont les traits marquants de «l'homme tragique» son père, que Silvia Ricci Lempen raconte «pour pouvoir le comprendre jusqu'au bout» et surtout pour tenter de guérir de lui, de se libérer d'une image d'elle-même et d'exigences qu'il l'avait

obligée à interioriser. (Mais «le poids de sa raison déraisonnante, je n'ai pas encore fini de le porter».)

Je viens de lire d'un trait le récit de Silvia Ricci Lempen et je peux mesurer sa réussite à la fascination qu'il suscite chez le lecteur à l'égard de ce père. On a parlé de règlement de comptes. J'admire au contraire comment l'auteure a su faire naître la sympathie non seulement à l'égard des victimes (sa mère, son frère, elle-même) mais aussi pour un être en proie à une exigence d'absolu et à une logique délirante qui feront de son projet de vie un échec inévitable. Terreur et pitié: le personnage est bien un homme tragique.

La famille vit dans l'aisance (villa sur la via Appia, domestique, séjours au bord de la mer et voyages à l'étranger). Les enfants sont doués: le frère fera Centrale à Paris, la sœur des études de philosophie. Comme on le dit communément, ils auraient tout pour être heureux. Et c'est cela aussi qui donne sa force au récit: tant de chances gâchées par l'orgueil d'un homme qui refuse tout abandon et tout compromis.

Jean-Luc Seylaz

Silvia Ricci Lempen, *Un homme tragique*, Lausanne, L'Aire, 1991

MÉDIAS

Bonjour, c'est ainsi que s'est présenté le premier numéro du bulletin trimestriel des amis d'Acidule F.M. 102.8. A relever la première phrase d'une déclaration du président de la Communauté de la région lausannoise, René Martin, dans son bulletin de liaison: «De prime abord considérée comme une radio inféodée aux partis de gauche, Acidule a réussi à gagner la confiance de tous, représentants des partis de droite, du centre et des extrêmes.»

Le Conseil exécutif du canton de Berne a accordé une subvention de 200 000 francs pour 1992 à chacune des radios francophones du canton: Radio Jura bernois et Canal 3 (Bienne).

Selon une étude du groupe d'achats d'espaces publicitaires Carat, la télévision est devenue, pour la première fois, le principal support publicitaire en Europe l'an passé. Elle a donc supplanté la presse écrite. L'enquête a porté sur 19 pays.

un élitisme bien compris combiné avec le succès de la rénovation des Jeux olympiques, le tout bien relayé par la presse de l'époque, voici la recette du succès de près d'un siècle d'idéologie sportive universelle.

Mais le plus étonnant, c'est qu'aux mêmes dates, en 1888, se met en place le championnat professionnel de football d'Angleterre. Et ces sportifs sont des ouvriers, venus aux exercices physiques par l'action de pasteurs pour qui c'était un moyen de lutter contre l'alcoolisme endémique des classes laborieuses; Zola n'est pas loin. Les clubs des douze villes qui lancent le premier championnat de football anglais sont toutes situées sans exception dans le principal bassin minier anglais. Preston, Burnley, Blackburn, Bolton et Accrington sont des banlieues de Manchester. Everton est un quartier de la grande ville cotonnière Stoke-on-Trent, Nottingham et Derby sont des villes minières, Wolverhampton, West Bromwich et Aston Villa sont des banlieues de Birmingham.

En 1888, tout est joué. Le peuple s'adonne aux sports professionnels et l'élite à l'amateurisme, mais c'est l'idéologie des amateurs qui va triompher. Et s'il y a une mystification, elle est là: la gauche va adopter cette vision aristocratique du sport amateur et regarder avec suspicion les professionnels issus, eux, des milieux populaires. Il faudra un siècle pour que la télévision et le sport-spectacle dissolvent cette ambiguïté. ■

L'INVITÉ DE DP

La nouvelle indépendance

Beat Kappeler

Secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS)

Finies les politiques nationales d'emploi et de relance avec de l'argent bon marché et, abondant grâce aux déficits publics aisément financés ! C'est la conclusion que l'on doit tirer du projet de la future Banque centrale européenne avec sa monnaie unique. C'est d'ailleurs la conclusion qu'ont tirée les Suédois en liant dorénavant la couronne à l'ECU ou plus précisément au Deutschmark. La Suède menait une politique assez autonome pour financer et soutenir son programme social quitte à subir les déficits publics et le gonflement de la masse monétaire. De temps à autres la disparité croissante avec le pouvoir d'achat des autres pays plus stables fut cassée par une joyeuse dévaluation. L'Italie a elle aussi longtemps pratiqué ces dévaluations correctrices. La Suisse aujourd'hui fait l'expérience de la fin de l'autonomie.

Car la faute de la Banque nationale suisse ne me semble pas être la dureté de sa politique, mais ses déclarations qui font croire qu'elle mène cette politique d'une manière indépendante. Or toutes les augmentations des taux décidées par elle ces trois dernières années suivaient en rythme et en volume celles de la Bundesbank. La seule exception fut de ne pas suivre le saut de 0,5% à la fin de 1991, alors que même la Banque de France s'alignait.

Si les visées non-inflationnistes de la future Banque centrale européenne sont suivies et que la Suisse tient à faire partie du peloton (qu'elle fasse ou non partie de la Communauté), sa politique du travail, du plein-emploi, sa politique économique

tout court, comme celle des autres pays, devra s'appuyer non plus sur le levier monétaire, mais sur une nouvelle panoplie de mesures: une politique régionale qui soutienne des équilibres, une politique de la recherche, une politique favorisant la fondation de nouvelles entreprises, une politique de formation et d'orientation qualitative de la main d'œuvre, la promotion des femmes, des infrastructures toujours renouvelées — voilà les leviers qui restent à disposition. Ils seront à peaufiner et à appliquer de manière constante, intense. Seules des hausses momentanées du chômage nécessiteront des actions à court terme, peut-être des dépenses stimulantes, des politiques budgétaires appropriées.

Avec les autres pays du continent, la Suisse devra commencer l'apprentissage de la manipulation de ces nouveaux leviers même — et surtout — en dehors des périodes de crise. ■

ici et là

Conférence-débat sur le sujet **Politique agricole: problèmes actuels... et sans doute futurs**, par M^{me} Yvette Jaggi, le mercredi 26 février de 17.15 à 19 heures dans la salle 263 du BFSH1, Uni Lausanne; cette manifestation a lieu dans le cadre du cours d'économie nationale du professeur Jean-Christian Lambelet. Entrée libre.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Catherine Dubuis (cd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler, Gabriel Bittar,

Jean-Luc Baierlé

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

COURRIER

La cohérence de l'obscurantisme

A propos de la lettre de Iürg Barblan «Toujours plus de malades», parue dans DP n° 1069.

Iürg Barblan pose le problème qui le préoccupe: «Plus la médecine progresse, plus il y a de malades. Et plus il y a de maladies». Bon sujet de dissertation même si mal posé. Je me suis dit qu'il allait faire remarquer que l'allongement de l'espérance de vie ayant, dans le cadre médical actuel, entraîné une véritable épidémie de vieillissement, il était normal que les maladies liées à la vieillesse soient plus courantes qu'au temps passé, et qu'il y ait donc plus de malades dans l'ensemble de la population. Que si les gens meurent moins souvent maintenant de maladies infectieuses, alors d'autres maladies peuvent faire leur apparition (...). Que les progrès de la recherche ont permis de mettre des noms sur des maladies déjà courantes dans le passé, d'où éventuellement l'illusion d'une augmentation du nombre de maladies (auparavant, on mourait souvent de «mélancolie»...). Et que donc si l'on compare une génération donnée dans une tranche d'âge donnée avec une génération d'il y a un demi-

siècle dans la même tranche d'âge, on constate non seulement que son état de santé est largement meilleur, mais encore qu'un plus grand nombre de membres de cette génération aura survécu jusqu'à cet âge.

Mais non, rien de tout cela. Pour I. B., la réponse est la suivante. Il ne se contente pas de constater la *corrélation* des deux progressions, leur apparent parallélisme: pour lui, la médecine est *cause* de la croissance des maladies! Comme démonstration de cette affirmation délirante, il commence par donner comme exemple la procuration d'insuline aux diabétiques: «Ce miracle se retourne contre l'humanité». Pourquoi? Parce qu'en supprimant la sélection naturelle, la médecine est pourvoyeuse de tares». Et voilà reprise benoîtement une vieille lune multi-millénaire, avec un vernis darwinien pour faire sérieux (pauvre Darwin). (...) Ce *mythe* de la nature dispensatrice d'équilibres sacrés est un des plus puissamment enfouis en nous, et donc un des plus dangereux lorsque traduit en programme politique ou para-politique.

Puis I. B. emprunte au discours psychanalytique pour évoquer le «transfert de ma-

ladies organiques (...) vers les maladies psychosomatiques», et dans la même foulée, il cite les maladies génétiques et le sida ! Dans cet amalgame grotesque, il fait part alors de son illumination: «Tout se passe comme si la maladie était nécessaire à l'homme et à sa santé». Son hypothèse de transfert lui permet d'asséner cette affirmation apparemment ridicule par son excès: «La médecine qui s'attaque uniquement aux symptômes et jamais à la cause du mal»,... ridicule et fausse, car il faudrait alors admettre que la cause du mal n'est jamais un gène, un virus ou une bactérie, mais toujours un dysfonctionnement spirituel. Dysfonctionnement qui aurait pour conséquence que la Nature, qui désire aussi «s'exprimer», «se voit acculée à la solution du désespoir, l'autodestruction». Pauvre bête... Ainsi, «la montée impressionnante des cancers serait la réponse de la nature aux succès de la médecine».

A défaut d'esprit logique, je reconnais à I. B. la cohérence de l'obscurantisme. Toutefois, I. B. veut convaincre et il se rend compte qu'à part ses coreligionnaires, peu de personnes averties peuvent se satisfaire d'un raisonnement fondé uniquement sur l'analogie et la définition *a priori* des rapports de cause à effet. Alors il porte l'estocade finale, en faisant appel à la peur viscérale du sida: rebelote, les sidéens meurent du traitement médical (quand on veut abattre son chien, on dit qu'il a la rage). Pour étayer une affirmation aussi grave, il se contente de deux références pour le moins légères: un ouvrage de la Fondation Soleil, sise sur ma commune, une de ces innombrables entreprises farfelues qui garantissent bonheur et santé si vous appliquez leur méthode d'équilibre du corps par équilibre de l'esprit, ou vice-versa... et un bulletin de nouvelles de France-Inter ! Dans les témoignages en question, on confond allègrement maladie du sida et séro-positivité à l'HIV. Alors avant de fantasmer sur les vertus des petites graines ou du renoncement à la médecine, il faut savoir d'une part que les tests immunologiques peuvent donner des résultats positifs erronés (en tout cas c'était vrai il y a 7 ans, quand j'avais l'occasion d'en pratiquer), d'autre part que la séro-positivité à l'HIV ne garantit pas à 100% que l'on soit un jour malade du sida. Il faut un autre facteur déclenchant, encore inconnu mais que les chercheurs sont en passe de découvrir.

La boucle est bouclée. Par le jeu des corrélation, on peut procéder aux déraisonnements les plus extrêmes tout en se donnant des allures de respectabilité. (...)

Pouce !... Poussez pas !

A propos de l'éditorial de DP 1066.

Partir de l'Opération Nez rouge pour finir sur la politique en matière de toxicomanie peut relever de deux démarches contradictoires: vouloir proposer une vision globale des problèmes de drogues (légal ou illégal) ou glisser vers un amalgame facile en opposant la tolérance aux unes et l'intolérance vis-à-vis des consommateurs des autres.

Bien que née d'une initiative de la Ligue jurassienne contre les toxicomanies, l'Opération Nez rouge ne relève pas de la lutte antialcoolique.

En proposant son service gratuit (à une période symbolique et volontairement limitée dans le temps) de chauffeur privé à toute personne qui ne veut pas prendre le volant pour cause de facultés affaiblies (pas seulement par l'alcool mais aussi par la fatigue, la maladie, des médicaments... ou la drogue), l'Opération vise à sensibiliser toute la population à un problème grave de santé publique qu'est la mortalité (et la morbidité) liée aux accidents de la route. Peut-être le message va-t-il également un peu plus loin en provoquant une réflexion sur la consommation d'alcool ? Si c'est le cas, tant mieux, appelons cela un «effet secondaire bénéfique» de l'Opération.

Par ailleurs, il va de soi qu'une personne

Personnellement, j'en ai assez de la réémergence de thèses faisaillées dans notre société, centrées sur le mythe du paradis perdu. Il est grand temps que tous ceux qu'animent les principes progressistes et humanistes du siècle des Lumières se réveillent, avant qu'il ne soit trop tard.

Ceci étant dit, le débat sur notre système de santé est indispensable. Actuellement, deux initiatives visant l'une et l'autre à scléroser ce système et à empêcher son évolution scientifique et sociale sont proposées au peuple. Puisse-t-il les rejeter afin que puissent reprendre posément et sérieusement les débats sur les coûts apparents et réels des maladies et accidents. J'ai bien mon idée sur l'évolution inéluctable du système de santé, mais ce sera pour une prochaine fois.

Gabriel Bittar,
statisticien-informaticien et biochimiste,
Thônex

qui ne se sent pas en état de conduire parce qu'elle a consommé de la drogue peut parfaitement faire appel à nous. Nez rouge ne s'adresse pas plus aux alcooliques qu'aux toxicomanes mais à Madame et Monsieur tout-le-monde qui peuvent toutes et tous se retrouver un jour dans cette situation.

En ce qui concerne le retrait de permis des toxicomanes, des solutions plus adaptées peuvent être trouvées comme c'est le cas dans notre canton et je vous rappelle que les personnes en cure à la méthadone ont le droit de conduire alors qu'elles sont en permanence sous l'effet d'un stupéfiant. Ce dernier n'a aucun des effets de l'alcool sur la conduite automobile et l'autorité a su le reconnaître !

Quant à la «critique» d'inciter les gens à boire par une telle action, ce n'est pas la première fois qu'on nous la sert et le petit renne se contente de sourire. Personne n'a, à ma connaissance, attendu Nez rouge pour boire un verre, ni ici ni ailleurs. De plus, les statistiques québécoises (où l'Opération existe depuis huit ans) démontrent exactement l'inverse; à savoir que la sensibilisation a fonctionné et que la consommation générale d'alcool baisse et que l'habitude se répand de ne pas boire du tout d'alcool lorsque l'on est le chauffeur du groupe par exemple; certains restaurants vont jusqu'à offrir les boissons (sans alcool) de celui qui conduit.

La tolérance sociale, que vous relevez à juste titre, a une conséquence apparemment logique mais qui conduit au paradoxe qu'il est parfois plus facile de mobiliser des énergies (et des sous !) pour lutter contre la toxicomanie, sujet médiatique par excellence et politiquement plus «porteur» que la lutte contre l'alcoolisme; à cet égard, les récentes décisions de la Confédération vont peut-être un peu dans ce sens.

Certes, dans un domaine comme dans l'autre on peut et doit faire plus et mieux, tout en se mettant bien dans la tête qu'il n'y a pas de solution simple et unique à un problème aussi multifactoriel que celui de la toxicomanie.

Finalement, l'Opération Nez rouge n'aurait pour effet que de faire passer un message de prévention simple dans un esprit de bonne humeur et de convivialité que ce ne serait déjà pas si mal !

D^r Jean-Luc Baierlé,
Médecin cantonal, président de
l'Association Nez rouge, Delémont

Nos rapports contradictoires avec le monde animal

Ou plus je t'aime et plus je te maltraite...

(jd) Sur l'efficacité de la loi actuelle sur la protection des animaux et la nécessité d'une norme plus contraignante telle que la propose l'initiative populaire «pour une réduction de l'expérimentation animale», on peut diverger d'opinion. Nous avons présenté les deux points de vue (DP 1067 et 1068). De ce débat on retiendra que ceux qui font profession d'objectivité et qui s'appliquent à aborder de manière rationnelle les phénomènes, chercheurs et médecins, ont trop souvent brandi des arguments émotionnels et ont caricaturé l'initiative qu'ils combattent, en brossant d'elle un portrait extrémiste dont on cherche en vain les traits dans la lecture attentive du texte proposé au vote du souverain. Ce discours réducteur et cette argumentation à l'emporte-pièce, on avait plutôt l'habitude de l'entendre dans la bouche des protecteurs des animaux.

L'arbre et la forêt

Quelle que soit l'issue du scrutin, le débat légitime amorcé à cette occasion prendrait plus de force s'il ne se limitait pas aux seuls animaux de laboratoire et prenait plus largement en compte l'ensemble de nos rapports avec le monde animal. Car il semble bien que ces rapports sont marqués au sceau de l'équivoque: sensibilité accrue au sort des animaux faisant l'objet d'expérimentations, relatif désintérêt pour les animaux de rente alors même que la législation censée leur garantir des conditions de vie acceptables connaît une application largement lacunaire; ignorance presque complète de l'effet catastrophique de nombreuses activités humaines sur la survie d'espèces animales et donc sur l'économie générale de la vie sur notre planète; et comportements pathologiques qui prennent la forme d'une zoophilie galopante avec les animaux de compagnie.

A ce sujet il faut relire les pages pénitantes de Paul Yonnet («Chiens et chats. Défaire la bête, c'est défaire l'homme», dans *Jeux, modes et masses*, Gallimard, 1985 et «L'homme aux chats. Zoophilie et déshumanisation», un article plus récent du même auteur paru dans la re-

vue *Le Débat*). Le sociologue français constate qu'à l'asservissement de l'animal par l'homme dans un but utilitaire, a succédé l'asservissement de l'homme par l'animal, une familiarité «où l'homme se définit comme une fonction de l'animal, où il exploite ses propres aptitudes individuelles et sociales au bénéfice de l'animal, alors qu'auparavant c'est l'animal qui fonctionnait pour lui. Aucun des arguments avancés pour expliquer ce phénomène commun aux pays occidentaux ne résiste à l'analyse empirique: ni la recherche par le citadin de la ruralité perdue, ni la croissance des revenus qui permettrait de financer cette mode, ni le besoin de compagnie des individus isolés de la société moderne». Yonnet voit plutôt dans ce phénomène de prolifération des chiens et des chats, qui prend son essor dans les années 50, la métaphore de la crise de l'éducation contemporaine, «où les propriétaires jouent et rejouent la grande scène de la duplication parentale, exprimant l'angoisse de ne plus s'y reconnaître en exigeant de leurs hôtes à quatre pattes l'allégeance archaïque des tout-petits et la cristallisation indéfinie de ce rapport. (...) Le rapport éducatif à l'animal présente une image exactement inverse, en miroir, du rapport éducatif à l'enfant (...) bref, un rapport propre à juguler toutes les angoisses et à satisfaire toutes les attentes».

Nous sommes tous des baleines

Cette irruption massive de l'animal familial coïncide avec un mouvement idéologique qui postule l'absence de rupture entre l'homme et le règne animal. L'homme tente d'élargir le monde en prêtant à ses animaux familiers des caractères et des qualités en général réservés à l'espèce humaine; l'idée de consommer ces animaux relève d'un quasi-cannibalisme, «leur souffrance et la nôtre sont identiques» proclame Konrad Lorenz. Un biologiste ayant participé au sauvetage de trois baleines grises prises dans les glaces de l'Alaska, sous le regard angoissé de millions de téléspectateurs, déclarait pour sa part sobrement: «Nous sommes simplement des mammifères qui essayons de sauver d'autres mammifères.» Ce besoin d'élargir le monde à sa propre image humaine serait par

ailleurs assez sympathique s'il ne s'accompagnait d'une «déréalisation culturelle» qui, sous prétexte de protection animale, conduit à la mise à l'index de toutes les pratiques humaines de la mort animale qui n'ont pas recours préalablement à l'anesthésie, et à une «redoutable mise en cause de la condition humaine au bénéfice de l'animal»: non seulement l'animal-hôte envahit les espaces publics et privés, mais la zoophilie ambiante est en passe de se substituer aux religions défaillantes en rétablissant le vieux mythe de la chute; l'homme est seul capable du mal, il est le seul coupable de la nature alors que l'animal est symbole de pureté, de tendresse. Ce qui n'empêche pas les humains, schizophrènes, de faire subir aux animaux de rente dont ils se nourrissent des conditions de vie (élevage industriel) qui dépassent dans l'horreur ce qu'aucune civilisation «barbare» a jamais imaginé. A la dénaturalisation de l'animal familial qu'on cherche à humaniser correspond donc une dégradation de l'animal utilitaire, deux mouvements qui, en définitive, expriment une désorientation et un affaiblissement de l'idée d'humanité. Les plus extrémistes des zoophiles n'en sont-ils pas déjà à préconiser de substituer à l'expérimentation animale les expériences sur les fœtus, les prisonniers, les immigrés. L'homme n'est plus qu'un chien pour l'homme. ■

Ethique

Dans son édition du 28 janvier, *Libération* publiait un article faisant état d'une agression raciste à Montpellier, qui aurait été l'œuvre de militants du Front national. Après protestation de ce mouvement, *Libération* a effectué les vérifications nécessaires et découvert que son journaliste s'était fait mener en bateau.

Et le 5 février, le journal parisien de présenter ses excuses, avec ce commentaire: «En informant ses lecteurs, *Libération* n'entend pas seulement leur présenter des excuses et rétablir la vérité, mais aussi, ce faisant, exprimer l'importance qu'il accorde au respect des principes déontologiques explicitement définis par la charte du journal et dont la transgression affecte gravement l'information auprès du public.» Il aurait certes mieux valu vérifier avant. Mais faute reconnue est déjà à moitié pardonnée. Une attitude hélas encore trop rare dans la presse. ■